



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CANTON D'OULCHY-LE-CHATEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
COMMUNAUTE DU CANTON D'OULCHY-LE-CHATEAU**

Membres en exercice : 42
De présents : 32
De votants : 35
Date de convocation : 15/09/2026
Affichage le : 05/10/2026
Transmis à la Sous-préfecture le : 05/10/2026

Pour	Contre	Abstention
31	0	4

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre 2026, le Conseil de Communauté du Canton d'Oulchy-le-Château, convoqué pour une réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Marina CARETTE,

Étaient présents : M. Simon REMY ; M. Patrick BOUREL ; M. Jérôme PASCARD ; Mme Françoise EMOND ; Mr Dominique JOLY ; Mme Aurélie COUDRAIN ; M Jérôme CUGNET ; M. Denis PONCELET ; Mme Estelle PAILLOT ; Mr Jérôme AUBERT ; Mr Ronald CHOLET ; Mr Didier GRENOT ; Mr Baptiste BOUCHER ; Mme Julie DEMARE représentant Mr Thierry ARDITO ; Mme Véronique SKROTZKY ; M. Patrick ASSET ; Mme Christine WOKAN ; M. Alain MITTELETTE ; Mme Christelle RICHARD ; M. Jean-Michel BOUDEELE ; M. Guillaume DEVILLE ; Mme Béatrice LEVEQUE ; Mme Aurélie MONTCOURTOIS représentant Mme Virginie BELEZI ; M. Pascal ROY ; M. Christian FOUILLARD ; M. Philippe MEURS ; Mme Françoise DECLERCQ ; Mme Valérie LENOTTE; Mme Frédérique DRIVIERE ; Mme Marina CARETTE ; M. Hervé MUZART

Étaient excusés : M. Eric CUGNET ; M. Sébastien PETIT ; M. Michel MATHIS ; M. Arnaud HOUSSEL ; Mr Nicolas DECONNE ; Mme Solange LEROUX ; Mr Christophe LESOURD ; Mr Thierry ARDITO ; Mme Virginie BELEZY

Ont donné pouvoir : M. Sébastien PETIT donne pouvoir à Mme PAILLOT ; M. Arnaud HOUSSEL donne pouvoir à Mme BRETEZ ; M. Christophe LESOURD donne pouvoir à Mme Frédérique DRIVIERE

Objet : approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 7 décembre 2022 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

Vu le débat du conseil communautaire sur les orientations du PADD en date du 1^{er} octobre 2024 et du 2 juillet 2025 ;

Vu les délibérations en date du 1^{er} octobre 2025 et du 12 janvier 2026 du conseil communautaire arrêtant le projet de plan local d'urbanisme et tirant le bilan de la concertation;

Vu l'arrêté en date du 21 avril 2026 prescrivant l'enquête publique du plan local d'urbanisme;

Vu la conférence des maires en date du 9 septembre 2026 ;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant que les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications mineures du plan local d'urbanisme ;

Considérant que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide moins 4 abstentions (M. Jean-Michel BOUDEELE ; Jérôme CUGNET ; Patrick BOUREL et Jérôme PASCARD):

- **d'approuver le plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;**
- **Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153 -20 et R153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.**
- **Dit que, conformément à l'article L153-22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public au siège de la CCOC.**
- **Dit que la présente délibération, conformément aux dispositions des articles L153-23 et R 153-22 du code de l'urbanisme, sera publiée sur le portail national de l'urbanisme, affichée en mairie pendant un mois et que mention en sera insérée dans un journal régional ou local conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme.**

La Présidente



Marina CARETTE

